

Un sondage sur les maladies des voyageurs chez les enfants

Plus de Canadiens que jamais voyagent outre-mer, et bon nombre amènent leurs enfants. En 2007, environ 7,5 millions de Canadiens ont voyagé dans le monde, et on estime que 300 000 d'entre eux étaient des enfants.

« Ces chiffres pourraient entraîner une augmentation des troubles de santé reliés aux voyages », s'inquiète la docteure Maryanne Crockett, professeure adjointe de santé pédiatrique et de microbiologie médicale à l'université du Manitoba. « On ne possède pas de données solides au Canada pour l'instant au sujet des maladies des voyageurs chez les enfants, mais il n'y en a pas non plus ailleurs dans le monde. »

La docteure Crockett et ses co-investigateurs ont examiné la question dans le cadre d'un sondage ponctuel du Programme canadien de surveillance pédiatrique en août 2008, expédié à plus de 2 500 pédiatres. Plus de 600 répondants ont participé, et les données provisoires indiquent que 30 % observent des maladies des voyageurs dans leur pratique. Les plus courantes sont le paludisme, la fièvre entérique (fièvre typhoïde), la dengue, les maladies diarrhéiques, les infections parasitiques et l'hépatite A. L'information colligée contribuera à évaluer les effets des maladies des voyageurs sur les enfants et à améliorer les mesures de prévention.

« Les pédiatres canadiens ont besoin d'inclure les voyages dans leur dialogue avec les parents », ajoute la docteure Crockett.

Ainsi, il faut s'informer des projets de voyage lors des rendez-vous réguliers, offrir des conseils préventifs, s'assurer que les vaccins reliés aux voyages sont à jour et aiguiller les voyageurs à haut risque vers des cliniciens ou des unités de santé compétents en médecine des voyages.

« Les enfants qui voyagent avec leurs parents pour rendre visite à des amis et à leur parenté dans leur pays d'origine sont particulièrement vulnérables aux infections des voyageurs, précise la docteure Crockett. Par exemple, les personnes qui grandissent dans un pays où le paludisme est courant et survivent à l'infection peuvent acquérir une immunité partielle, mais elles la perdent lorsqu'elles ne sont plus exposées au parasite du paludisme. Lorsqu'elles retournent dans leur pays natal, elles deviennent tout aussi malades que quelqu'un qui n'a jamais eu le paludisme. »

Les autres groupes à risque inclus dans le sondage étaient les enfants de touristes et les enfants immigrants qui contractent une maladie avant leur arrivée au Canada.

« Étant donné l'historique d'immigration du Canada, il est absolument nécessaire que les pédiatres des centres urbains et ruraux connaissent les risques des voyages outre-mer, conclut le docteur Crockett. Les immigrants s'installent aussi dans de petits centres, et tous les pédiatres doivent être au fait de la prévention des maladies des voyageurs. »

Les faits saillants de ce sondage seront publiés dans le numéro de mars 2009 de *Paediatrics & Child Health*.

L'Agence de la santé publique du Canada offre aux praticiens des ressources sur la médecine des voyages, à www.phac-aspc.gc.ca/tmp-pmv/catmat-ccmtmv/index-fra.php. 

Les règlements généraux : De l'information pour les membres de la SCP

La Société canadienne de pédiatrie a récemment terminé une révision détaillée de ses règlements généraux. Cette révision vise à garantir que les règlements généraux répondent aux besoins organisationnels avec pertinence et souplesse.

En 2006, un groupe de travail de membres de partout au Canada a été nommé pour entreprendre une analyse de la gouvernance. Ce groupe a sondé les membres du conseil d'administration courants et passés pour élaborer des recommandations en vue de modifier les règlements généraux de la SCP. Les recommandations définitives ont été présentées aux membres en juin dernier, lors de l'assemblée générale annuelle de la SCP à Victoria.

Les principaux changements seront :

- un membre du public sera nommé pour siéger au conseil d'administration;
- le président de la section des résidents de la SCP aura droit de vote au conseil d'administration;
- le vice-président de la section des résidents deviendra membre sans droit de vote au conseil d'administration;
- les résidents auront droit de vote pour nommer le vice-président.

« Ces changements démontrent que la SCP reconnaît le rôle important de la section des résidents et le besoin d'être sensible aux besoins des parents et du public », affirme le docteur Robin Walker, président du groupe de travail de révision des règlements généraux de la SCP et ancien président de la SCP. « De plus en plus, la SCP est l'organisme vers lequel les parents et les décideurs se tournent pour obtenir de l'information probante sur la santé des enfants et des adolescents, et il devient donc plus important que notre conseil d'administration représente à la fois les intérêts des pédiatres de l'avenir et du public dans leurs préoccupations en matière de santé des enfants et des adolescents. »

Les règlements modifiés seront présentés à l'assemblée générale de juin en vue d'être ratifiés par les membres.

Pour obtenir plus de renseignements ou un exemplaire des règlements généraux de la SCP, communiquez avec Mary Gauthier, directrice des finances et de l'administration de la SCP, au 613-526-9397, poste 230, ou à maryg@cps.ca. 